



**Programme des  
Nations Unies pour  
l'environnement**



Distr.  
GENERALE

UNEP/OzL.Pro/ExCom/62/45/Add.1  
23 novembre 2010

FRANÇAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

COMITE EXECUTIF  
DU FONDS MULTILATERAL AUX FINS  
D'APPLICATION DU PROTOCOLE DE MONTREAL  
Soixante-deuxième réunion  
Montréal, 29 novembre – 3 décembre 2010

**Addendum**

**PROPOSITION DE PROJET : PHILIPPINES**

Ce document est émis afin de :

- **Remplacer** les paragraphes 16 et 17 **par** ce qui suit :

16. Le plan du secteur des mousses a été examiné de manière plus approfondie, après l'envoi de la documentation pour la 62<sup>e</sup> réunion, à la lumière des réponses de l'ONUDI aux questions qui lui avaient été signalées et de l'information supplémentaire reçue au sujet de l'équipement de base des entreprises étudiées pendant la préparation du plan de secteur. Dans sa proposition de projet révisée, l'ONUDI propose de ne reconvertir que six entreprises de fabrication de mousse, dont la consommation totale de HCFC-141b s'élève à 159 tonnes métriques (17,3 tonnes PAO), à une technologie à base d'hydrocarbures, de mettre en service une technologie à base de CO<sub>2</sub> supercritique dans sept entreprises dont la consommation totale est de 42,4 tonnes métriques (4,7 tonnes PAO) et d'utiliser une technologie de gonflage à base d'eau dans les entreprises dont l'équipement de référence comprend de l'équipement de fabrication de mousse et qui ne consomment qu'une faible quantité de HCFC-141b. L'élimination du HCFC-141b chez quelque 47 fabricants de mousse dont l'équipement de référence ne comprend pas de gros équipements sera réalisée au moyen d'un programme d'assistance technique.

16 bis. En ce qui concerne la mise en service de la technologie à base de CO<sub>2</sub> supercritique, le Secrétariat a indiqué que le projet de démonstration sur la validation de l'utilisation de la technologie dans la fabrication de mousse de polyuréthane rigide vaporisée en Colombie n'a été approuvé qu'à la 60<sup>e</sup> réunion. Le projet portera sur plusieurs éléments techniques et de coût, dont les droits de transfert de la technologie depuis les installations du fournisseur de la technologie, qui ne pourront être évalués qu'au moment de la reconversion. De plus, l'information détaillée et les dessins des exigences en équipement ne seront révélés qu'après que le projet de démonstration n'ait validé la technologie. Achilles Co. (le fournisseur de la technologie au Japon) estime que les manufacturiers d'équipement locaux pourront fabriquer l'équipement à utiliser avec la technologie à base de CO<sub>2</sub> supercritique sous sa direction. Le Secrétariat ne

Les documents de pré-session du Comité exécutif du Fonds multilatéral aux fins d'application du Protocole de Montréal sont présentés sous réserve des décisions pouvant être prises par le Comité exécutif après leur publication.

peut pas recommander cette technologie à l'heure actuelle car la validation de la technologie à base de CO<sub>2</sub> supercritique qui sera utilisée dans les pays visés à l'article 5 est en instance, tout comme les formules à utiliser avec cette technologie, l'évaluation des modifications à apporter à l'équipement de référence et des coûts associés est encore en cours, et les coûts de transfert de la technologie demeurent inconnus. L'ONUDI a répondu qu'étant donné que le fournisseur de la technologie à base de CO<sub>2</sub> supercritique est le même que pour le projet de démonstration en Colombie, et que le gouvernement du Japon a accepté de cofinancer ce projet, elle y voit une excellente occasion de faire également la démonstration de la viabilité de la technologie, qui est utilisée avec succès au Japon depuis les dix dernières années. Le gouvernement du Japon est disposé à aider à la mise en service de technologies de gonflage de la mousse sans fluorocarbure, telles que la technologie de gonflage à base d'eau assisté de CO<sub>2</sub> supercritique et toute la technologie de gonflage à l'eau.

16 ter. Le coût de reconversion des entreprises visées dans le plan du secteur des mousses est de 2 088 000 \$US, comprenant le volet de gestion et de surveillance du projet, à raison de 1 770 650 \$US pour l'ONUDI et de 317 350 \$US pour le gouvernement du Japon, après avoir soustrait les coûts associés aux trois entreprises appartenant en partie à des intérêts étrangers, qui consomment au total 107,7 tonnes métriques (11,8 tonnes PAO). La mise en œuvre du projet donnera lieu à l'élimination de 364,4 tonnes métriques (40,1 tonnes PAO) de HCFC-141b d'ici la fin de 2014 (comprenant les 107,7 tonnes métriques inadmissibles au financement), ce qui représente l'ensemble de la consommation de HCFC-141b utilisé comme agent de gonflage de la mousse aux Philippines.

#### Conséquences sur le climat

16 quarter. La mise en service des technologies à base d'hydrocarbures et de formiate de méthyle éviterait d'émettre dans l'atmosphère 257 422 tonnes d'équivalent de CO<sub>2</sub>, comme indiqué au tableau 3 ci-dessous (ce calcul est fondé sur les valeurs à faible potentiel de réchauffement de la planète des agents de gonflage de la mousse à base d'hydrocarbures et de formiate de méthyle et leur niveau de consommation avant et après la reconversion).

**Tableau 3. Conséquences sur le climat**

Substance	Potentiel de réchauffement de la planète	Tonnes métriques/année	Tonnes métriques par année d'équivalent de CO <sub>2</sub>
<b>Avant la reconversion</b>			
HCFC-141b	713	364 4	259 817
<b>Après la reconversion</b>			
Hydrocarbures	25	94 1	2 353
CO <sub>2</sub> supercritique	1	42 4	42
Total après la reconversion			2 395
Conséquences nettes			(257 422)

#### **RECOMMANDATIONS**

17. Le Comité exécutif pourrait souhaiter examiner le plan de secteur pour l'élimination du HCFC-141b aux Philippines à la lumière des observations du Secrétariat présentées dans les documents UNEP/OzL.Pro/ExCom/62/45 et Add.1.